



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI EN NORMANDIE AU 3^E TRIMESTRE 2020



AU 3^E TRIMESTRE 2020
EN NORMANDIE

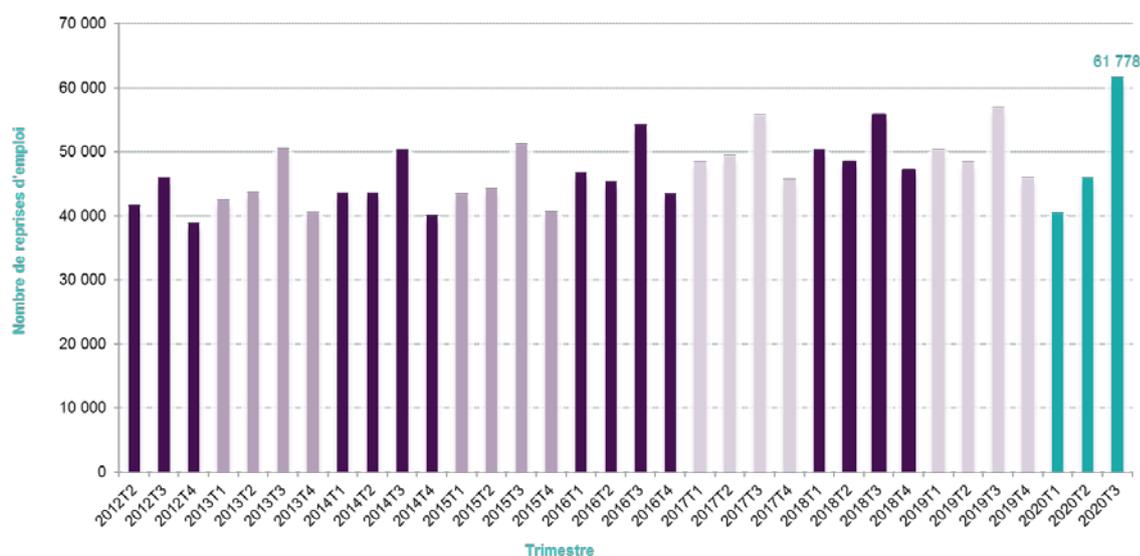
61 780

DEMANDEURS D'EMPLOI ONT
REPRIS UN EMPLOI

Au cours du 3^e trimestre 2020, 61 778 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B (n'exerçant aucune activité ou une activité de moins de 78h dans le mois) ont repris un emploi dans la région. Ce nombre augmente de 8,3% par rapport au 3^e trimestre 2019 (57 024) plus fortement qu'en moyenne nationale (+7,3%).

Les reprises d'emploi en Normandie représentent 4,8% des reprises d'emploi en France. Au 3^e trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi normands en catégorie A ou B représente 4,7% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B en France.

ÉVOLUTION DU NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI



Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières, avec notamment un pic au 3^e trimestre et à l'inverse un creux au 4^e trimestre de chaque année.

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE), transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégorie A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant catégorie C ou E. (cf. méthodologie en dernière page)

NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI PAR TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Données brutes	Nombre de reprises d'emploi parmi les DE en catégorie A ou B			DEFMAB	Taux de reprise d'emploi*	
	3e trim. 2019	3e trim. 2020	Évolution annuelle	Évolution annuelle	3e trim. 2020	Évolution annuelle
> Par sexe						
Homme	27 540	30 338	+10,2%	+11,4%	9,7%	-0,1 pt
Femme	29 484	31 440	+6,6%	+6,7%	9,8%	0 pt
> Par âge						
Moins de 25 ans	12 554	14 388	+14,6%	+12,2%	13,9%	0,3 pt
25 à 49 ans	35 403	37 804	+6,8%	+9,8%	10,3%	-0,3 pt
50 ans ou plus	9 067	9 586	+5,7%	+5,1%	5,9%	0 pt
> Par ancienneté d'inscription						
Moins d'un an	34 170	36 635	+7,2%	+8,4%	10,6%	-0,1 pt
Un an ou plus	22 854	25 143	+10,0%	+9,6%	8,7%	0 pt
<i>dont deux ans ou plus</i>	<i>12 638</i>	<i>13 861</i>	<i>+9,7%</i>	<i>+9,4%</i>	<i>8,2%</i>	<i>0 pt</i>
> Par niveau de formation (hors non déterminés)						
Niveau 4ème / 3ème	6 704	7 099	+5,9%	+5,5%	6,8%	0 pt
CAP / BEP	20 775	21 907	+5,4%	+5,7%	9,3%	0 pt
BAC	15 387	16 608	+7,9%	+10,9%	11,3%	-0,3 pt
BAC+2	7 395	8 361	+13,1%	+13,2%	11,5%	0 pt
BAC+3 et +4	3 965	4 643	+17,1%	+16,2%	11,0%	0,1 pt
BAC+5 et +	2 758	3 114	+12,9%	+19,8%	9,9%	-0,6 pt
> Par public spécifique						
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	2 859	2 683	-6,2%	-5,2%	3,9%	0 pt
Total	57 024	61 778	+8,3%	+9,0%	9,7%	-0,1 pt

*Le taux de reprise d'emploi se définit comme le ratio entre le nombre de reprises d'emploi sur un trimestre et le cumul de la demande d'emploi (cat. AB) sur cette même période.

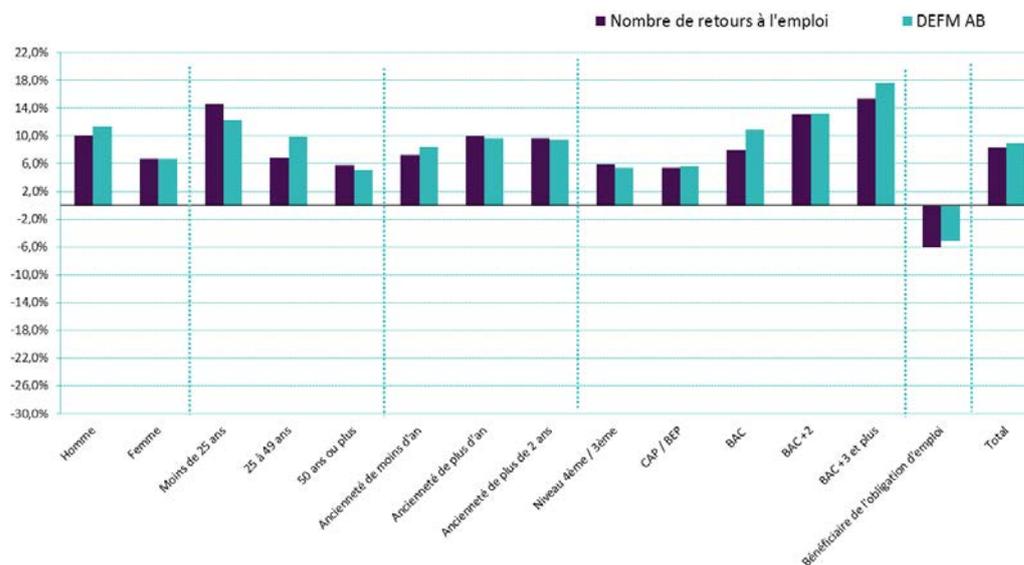
Au 3^e trimestre 2020, plus de la moitié des retours à l'emploi bénéficient aux femmes. 23% des reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (soit 14 400) et près de 6 retours à l'emploi sur 10 bénéficient à des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (soit 36 640).

La hausse du nombre de retours à l'emploi au 3^e trimestre 2020 (+8,3%) concerne plus particulièrement les demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (+14,6%), les hommes (+10,2%) et les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi (+10,0%).

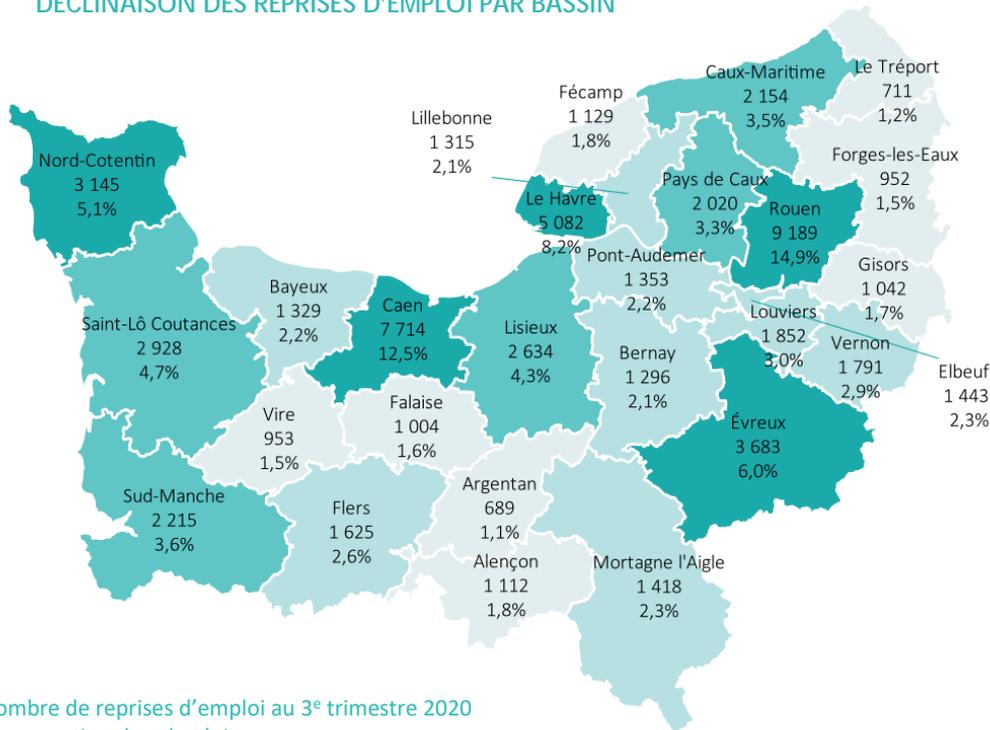
Selon le niveau de formation c'est le nombre de demandeurs d'emploi diplômés d'au moins un bac +2 qui augmente le plus fortement au 3^e trimestre : +14,2%.

Au regard de l'évolution de la demande d'emploi en catégories A, B, ces évolutions sont à nuancer.

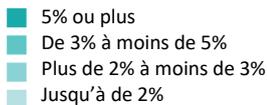
ÉVOLUTION ANNUELLE COMPARÉE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI ET DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (CAT AB), PAR TYPOLOGIE



DÉCLINAISON DES REPRISES D'EMPLOI PAR BASSIN



Nombre de reprises d'emploi au 3^e trimestre 2020 et proportion dans la région

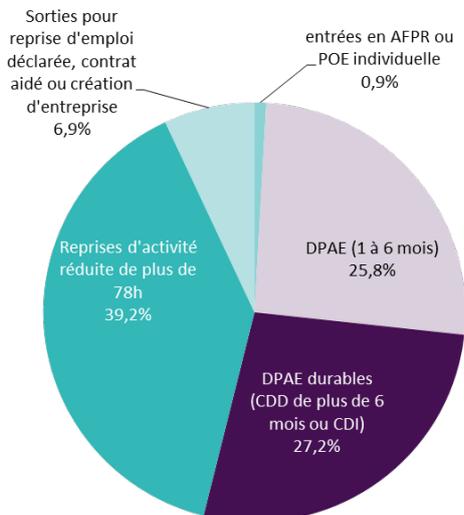


42% des reprises d'emploi (soit 25 670) sont concentrées dans les 4 principaux bassins normands : Rouen, Caen, Le Havre et Évreux. En particulier, plus d'un quart des reprises d'emploi s'effectuent dans les bassins de Rouen (9 190) et de Caen (7 710).

Dans 4 bassins d'emploi, le nombre de reprises d'emploi est inférieur à 1 000, soit moins de 1,6% du nombre de reprises d'emploi de la région.

En un an, la hausse du nombre de retours à l'emploi concerne quasiment tous les bassins d'emploi, à l'exception de ceux de Gisors et d'Alençon (resp. -4,0% et -2,5%). La hausse observée dans les autres bassins varie entre +24,1% dans celui de Bayeux et +0,8% dans celui d'Évreux.

COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI



Les déclarations préalables à l'embauche (DPAA) d'un mois ou plus représentent plus de la moitié des reprises d'emploi. En particulier, 27% des retours à l'emploi (soit près de 15 800) concernent un emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI).

39% des reprises d'emploi concernent des activités réduites de plus de 78h par mois, repérées par une bascule en catégorie C (sans qu'elle soit suivie par un retour en catégorie A ou B le mois suivant).

Seules 7% des reprises d'emploi sont repérées par une reprise d'emploi déclarée.

L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique cette faible proportion : en effet, un demandeur d'emploi qui possède une DPAA et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi ne sera compté que dans le nombre de reprises d'emploi avec DPAA.

Méthodologie

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. Une enquête trimestrielle est réalisée par Pôle emploi auprès des sortants des listes et révèle que plus de 4 sorties sur 10 sont en fait des reprises d'emploi.

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public (en revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.). On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées.

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégorie A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi)
 - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas

EN SAVOIR PLUS



pole-emploi-normandie.fr >> Marché du travail >> Études et Analyses – Les reprises d'emploi



pole-emploi.org >> Statistiques et Analyses >> Demandeurs d'emploi – Trajectoires et retour à l'emploi

Responsable de la rédaction
Frédérique PELLIER

Réalisation
Service Statistiques, Études et Évaluation

Pôle emploi Normandie
Le Floral – CS 92053
90 avenue de Caen
76040 Rouen Cedex 1

pole-emploi-normandie.fr

